

COMMUNE DE PROFONDEVILLE



Wallonie



Participation du Public en Matière d'Environnement
Etat d'avancement de l'Agenda 21 Local

Rapport d'activité 2017– exercice 2016

Table des matières

Introduction	3
Personne de contact	3
Rôles du Conseiller en Environnement	3
Divers	5
Dossiers environnementaux traités.....	6
Instruction et suivi de tous les dossiers :	6
Dossiers traités en 2016 :	6
Etat d'avancement de l'agenda 21 local.....	7
Historique de la démarche	7
Récapitulatif :	7
Participation du public, organisation	7
Finalités et actions entreprises en 2016	8
Les changements climatiques : réduction des rejets polluants dans l'atmosphère, énergie et mobilité.....	9
Enjeux et objectifs opérationnels	9
Actions réalisées en 2016 :	9
Mobilité	11
Le patrimoine naturel et la biodiversité.....	13
Enjeux et objectifs opérationnels	13
Actions réalisées en 2016 :	13
Actions menées dans le cadre de la subvention « PLAN MAYA » - actions menées l'année 5 (de juin année 4 à juin année 5) :	15
Le développement des filières économiques de productions solidaires et respectueuses de l'environnement.....	20
Enjeux et objectifs opérationnels :	20
Actions réalisées en 2016.....	20
Objectifs	22
Le respect des différences - solidarité – convivialité	23
Enjeux et objectifs opérationnels	23
Actions réalisées en 2016.....	23
Démocratie locale participative et citoyenneté.....	26
Enjeux et objectifs opérationnels	26
Actions réalisées en 2016.....	27
L'Education au développement durable	28
Situation des plans communaux existants	29
Formations, colloques et séminaires	31

Introduction

Personne de contact

Bénédicte Urbain

Service Environnement – Commune de Profondeville – chaussée de Dinant, 2 à 5170 Profondeville - ☎ 081/420244 - 📠 081/420240 - ✉ benedicte.urbain@commune-profondeville.be.

Rôles du Conseiller en Environnement

Actuellement, une seule personne, B. Urbain, éco-conseillère, travaille (à 4/5 depuis le 01/09/2016) au service environnement de la Commune.

2016 a vu la création d'un département « cadre de vie » englobant les services travaux – urbanisme – environnement/énergie, dirigé par une directrice administrative, madame Elise PIRE, ce qui permettra à terme une plus grande synergie/transversalité entre ces services.

Au niveau de l'énergie : un nouvel éco-passeur, Sophie LEGROS, a été engagée en 2016, en partenariat avec la commune d'Assesse, avec une répartition de son temps de travail comme suit : 2/5 temps à Profondeville, 2/5 temps à Assesse et 1/5 temps à Havelange.

Son travail, en 2016, outre la mission d'information « énergie » citoyens, a consisté essentiellement à :

→ L'analyse et le contrôle du respect des normes en matière de performance énergétique des permis d'urbanisme et des dispositions du CWATUP(E) ayant trait à la performance énergétique des bâtiments.

→ La réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments de l'Administration.

→ La participation à la mise en œuvre de l'Agenda 21 en étant porteur des Fiches énergies tant pour les bâtiments publics que privés. Dans cet objectif, l'Ecopasseur a complété la comptabilité énergétique des bâtiments communaux.

→ Développement d'un plan local pour l'Energie avec la signature en 2016 de la Convention des Maires qui s'inscrit dans une démarche durable et globale de réduction de l'empreinte carbone. L'éco-passeur étant la coordinatrice au niveau de la commune dans le cadre du plan POLLEC2 en partenariat avec le BEP.

Son bilan personnel de la fonction et du travail réalisé en 2016:

Ayant pris mes fonctions en octobre je n'ai pas encore engagé beaucoup d'actions. J'ai beaucoup de projets pour l'année à venir tant en communication qu'en réalisation de cadastre énergétique des bâtiments non encore concernés.

L'ancrage communal va vraiment prendre de l'ampleur en 2017 grâce à l'aboutissement de projets suivis par mes prédécesseurs.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

Le manque de temps, il serait souhaitable de consacrer un temps plein à chaque commune car le cadastre des bâtiments n'est pas toujours lié au nombre d'habitants mais plutôt au nombre de villages de la commune.

Faire un peu de tout c'est, à mon sens, à l'encontre de bien faire, les missions de l'Ecopasseur sont trop nombreuses pour un ½ temps même si elles rentrent toutes dans ses compétences

Actuellement on n'a pas la possibilité de collecter les données énergétiques à distance.

Au niveau de l'environnement, parallèlement à la formalisation d'un agenda local avec le soutien de l'éco-passeur en ce qui a trait au thème « énergie », la conseillère en environnement s'occupe :

- en priorité, de la gestion administrative des dossiers environnementaux : permis d'environnement, permis unique, déclaration d'établissement de classe 3, enquêtes publiques, formulaires coût-vérité en matière de déchets, autorisations d'abattage d'arbres, demandes de primes en matière d'énergie, ...
- du suivi des réglementations relatives aux différents domaines de l'environnement
- du contact avec les administrations régionales (déchets, forêts et nature, pollution, eaux, ...)
- de la rédaction des avis de complétude et des avis motivés
- du conseil aux citoyens : sensibilisation et prévention
- du suivi des opérations d'information et de sensibilisation en matière environnementale
- du secrétariat de différents comités d'accompagnement (carrières). En 2016 : une convention relative à la procédure accélérée d'indemnisation en cas de dommages dus à un tir de mines de la carrière de Lustin a été signée entre la Commune et la carrière ce qui a permis de proposer aux citoyens intéressés de bénéficier d'une expertise, prise en charge à 50% par Sagrex. Une réunion d'information a eu lieu le 28/06/2007 à 20 h 00 en la salle « LE FOYAU » à Lustin organisée par le comité d'accompagnement composé des représentants de la Commune de Profondeville, du comité de riverains et de la S.A. Gralex.
- de la gestion des dossiers de calamités publiques et est la personne de contact communale dans le cadre des catastrophes naturelles : inondations, orages violents, ...
- des infractions environnementales
- de la participation éventuelle à des réunions, colloques, formations

- Coordination des opérations de **constat des dégâts aux cultures agricoles** du fait des conditions climatiques.
- Instruction des dossiers de demande d'autorisation pour **travaux extraordinaires sur les cours d'eau**.
- Participation à la gestion des **dossiers d'implantation d'équipements d'épuration individuelle** en zone d'assainissement autonome.
- Participation à la gestion des dossiers relatifs à la **problématique de l'évacuation des eaux usées résiduaires**.
- Participation à la mise en œuvre d'actions initiées dans le cadre du **Contrat de Rivière de la Haute Meuse** et dans le sous bassin du Burnot.
- **Rédaction d'articles de sensibilisation à la protection de l'environnement** et au développement durable à destination du Bulletin communal (6 éditions par an – copies des articles en annexe) et du site internet de la commune. (Ex : tiques, grippe aviaire, ...)
- Nombreuses interventions de médiation dans des problèmes de **conflit de voisinage** relatif à l'environnement tels que : plantations, bruit, déchets ...).
- **Suivi des différents dossiers ayant trait à la collecte des différents types de déchets**.
- Sensibilisation de la population en matière de collecte des déchets, contacts avec les opérateurs de collecte (l'intercommunale BEP Environnement et la Ressourcerie namuroise). La poursuite du système de collecte des encombrants à la demande favorisant la valorisation et le réemploi des déchets et la création d'emplois locaux pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi a fait l'objet, en 2016, d'une nouvelle procédure négociée sans publicité, à durée déterminée du 01 janvier au 31 mars 2017, en attendant la finalisation de la convention « in house » entre le BEP et la Ressourcerie décidée en décembre 2016.
- Continuité de la distribution gratuite d'un rouleau de sacs PMC par ménage en 2016 et distribution de ceux-ci via le service tourisme de l'Administration communale.
- Actions de collecte des bâches agricoles et des pneus de silo à destination des agriculteurs de l'entité.
- Actions de collecte de vélos et livres, organisée par le BEP environnement, à destination des citoyens.
- Actions de collecte d'Ifs auprès des citoyens.

Dossiers environnementaux traités

Instruction et suivi de tous les dossiers :

- de déclaration environnementale d'établissements de classe 3 ;
- de demande de permis d'environnement ;
- de demande de permis unique ;
- de diffusion à l'échelon local des plans, programmes et consultations initiées par les autorités fédérales et régionales ;
- de secrétariat aux comités d'accompagnement des carrières d'Arbre et Sagrex à Justin.

Dossiers traités en 2016 :

- 75 dossiers de déclaration d'établissement de classe 3 ;
- 1 dossier de demande de permis d'environnement ;
- 3 dossiers de demande de permis unique.

L'annexe ci-jointe détaille les permis et rubriques auxquelles font références ces différents dossiers.

En 2016, nous avons également assumé la diffusion, à l'échelon local, ainsi que rédigé un rapport et le procès-verbal d'enquête des plans et programmes initiés par les autorités fédérales et régionales repris ci-après :

→ Enquête publique organisée du 26 septembre 2016 au 25 octobre 2016 permettant à la population de prendre connaissance de tous les éléments de 2 dossiers relatifs à l'adoption de 2 arrêtés ministériels établissant les zones de prévention rapprochées et éloignées de 3 ouvrages de prise d'eau souterraine potabilisable destinées à la distribution publique, dénommées : ARBRE AIEM et RAVERDIE (exploitées par l'A.I.E.M.) et ARBRE E1 SWDE (exploitée par la S.W.D.E.), sises sur le territoire des communes de Profondeville (Arbre) et de Anhée.

→ Consultation des communes sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales (RIE) du plan wallon des déchets, l'entrée en vigueur du plan, qui doit encore être finalisé par le Gouvernement, soumis aux acteurs concernés et adopté par le Parlement, est prévu en 2017.

Etat d'avancement de l'agenda 21 local

Historique de la démarche

Le Conseil communal a décidé, officiellement, le 18 avril 2008, d'engager la commune dans l'élaboration d'un AGENDA 21 local mais ce n'est qu'en 2009, au moment de la désignation définitive de Mr A. MAERNOUDT en tant que conseiller en environnement que la démarche a commencé à réellement se concrétiser.

Récapitulatif :

- **2012** : Approbation par le Collège communal du diagnostic préalable de la situation existante et consultation de ce document par la population
- Mise en route de la démarche de rédaction du programme d'actions
- **Août 2013** : départ à la pension du Conseiller en environnement, Mr A. Maernoudt
- **25 février 2014** : approbation par le Conseil communal de l'agenda 21 finalisé
- **2014** : mise en place des actions
- **2015** : poursuite de la mise en place des actions
- **2016** : poursuite des actions initiées et évaluation

Participation du public, organisation

Ainsi que nous l'avons expliqué précédemment, le conseiller en environnement a coordonné le travail d'élaboration du diagnostic de la situation existante. Ce travail a été réalisé avec l'appui d'un groupe d'une dizaine de personnes, désigné sous le nom de « Groupe de pilotage » et dont la grande majorité faisait déjà partie du Conseil consultatif de l'Environnement et de l'Energie qui avait été constitué au début de la précédente mandature 2006-2012.

Sur proposition du Comité de pilotage, le Collège communal a décidé d'engager l'élaboration de l'AGENDA 21 local sur base d'une analyse limitée à six thèmes principaux, complétés par quelques propositions de sous-thèmes :

- Les changements climatiques : Energie et mobilité ;
- Patrimoine naturel et biodiversité ;
- Développement des filières économiques de production solidaires et respectueuses de l'environnement ;
- Respect des différences – Solidarité – Convivialité ;
- Démocratie locale participative et citoyenneté ;
- Education au développement durable.

Le Comité de pilotage a proposé au Collège communal de ne pas retenir la problématique de l'aménagement du territoire eu égard au fait que le Schéma de Structure communal de Profondeville intègre, de manière volontaire, les principes du développement durable.

Finalités et actions entreprises en 2016

Qui dit stratégie de développement durable dit options stratégiques déclinées dans le cadre des trois piliers du développement durable, que sont le pilier environnemental, le pilier économique et le pilier social.

Partant de là, nous pouvons conclure que la *stratégie d'une commune* en matière de développement durable n'est rien moins que sa vision stratégique politique tout court, en ce qu'elle transcende et englobe tous les secteurs dont la gestion est assurée à l'échelon local.

Le processus est lancé, une évaluation est cependant nécessaire afin de vérifier l'état d'avancement de notre démarche et la réadapter si nécessaire ; l'agenda 21 ne pouvant être un document figé mais une dynamique, un fil conducteur et un outil de transversalité.

Voici donc une évaluation des actions entreprises en 2016 en fonction des thématiques abordées lors des Groupes de Travail :

1. Les changements climatiques : réduction des rejets polluants dans l'atmosphère ;
2. Le patrimoine naturel et la biodiversité ;
3. Le développement de filières économiques de production solidaire et respectueuse de l'environnement ;
4. Le respect des différences, solidarité-convivialité ;
5. L'éducation au développement durable ;
6. La démocratie locale participative et la citoyenneté.

Enjeux et objectifs opérationnels

Vers une consommation énergétique maîtrisée et des modes de transports partagés :

- Réduire la consommation énergétique des bâtiments communaux ;
- Sensibiliser les propriétaires privés à réduire la consommation énergétique de leur bâtiment ;
- Inscrire les nouvelles constructions dans un concept de développement durable ;
- Améliorer les possibilités de transports en commun, redynamiser le site de la gare de Lustin (réouverture de la salle d'attente) ;
- Favoriser les modes de déplacement doux ;
- Densifier l'habitat autour des noyaux villageois ;
- Mettre en œuvre le plan communal de mobilité ;
- Poursuivre l'inscription dans le plan régional « trottoirs » ;
- Maintenir le partenariat avec le TEC dans le Proxibus ;
- Promouvoir une dynamique de partage des moyens individuels de déplacement ;
- S'inscrire dans l'émergence de moyens de locomotion à impact réduit sur la production de CO₂.

Actions réalisées en 2016 :

1. Subsidés Ureba pour la réalisation de :
 - Isolation de l'école communale de Bois-de-Villers – en cours, le CSC ayant dû être relancé en 2017
 - Isolation du presbytère de Bois-de-Villers – attribué en 2016 – montant de 94891,45€ et donc en cours de réalisation
 - Isolation de l'école primaire communale de Lustin – Arrêt du cahier spécial des charges et des conditions de marché pour le dossier UREBA -Isolation et gestion du chauffage Montant estimé à 33.873,36 euros au Conseil communal du 28 juin 2016
 - Mise en place d'une télégestion pour le chauffage de 2 bâtiments communaux : école de Bois de Villers (montant de 42000€) et école de Lustin (33000)
2. Remplacement d'une partie de l'éclairage du Hall de voirie 1 et 2 à Bois de Villers par du matériel moins énergivore (LED) pour un montant de 847,05 €.
3. Salle de Arbre : remplacement du système de chauffage ainsi que construction d'une annexe basse –énergie. Montant de 61184€ attribué en 2016
4. Salle de Bois de Villers : achat d'éclairage supplémentaire améliorant l'éclairage en terme de rendu du flux lumineux et d'économie d'énergie pour un montant de 1857,52€

5. Réalisation d'une nouvelle buvette et vestiaire du Foot de Lustin, bâtiment aux normes PEB avec panneaux photovoltaïques et robinets économiques – réalisé en 2016, inauguration en 2017
6. Centre sportif : fin de la nouvelle extension et remplacement de l'éclairage, initialement prévu, par du LED
7. Eclairage de Noël réduit et usage de LED
8. Salle de Profondeville : remplacement des châssis + isolation du toit + révision éclairage moins énergivore – phase 1 attribué en 2016 pour un montant de 155000€
9. Réalisation d'un cadastre énergétique des bâtiments communaux – en cours : 4 bâtiments réalisés à ce jour.
10. Mise en place d'une comptabilité énergétique des bâtiments communaux - réalisé
11. Engagement d'un éco-passeur (2/5 temps à Profondeville et 2/5 temps à Assesse) - réalisé
12. Service de guidance énergétique des occupants de bâtiments mis en location et occupés par des personnes faisant appel au fond mazout mis en place par le CPAS – tuteur énergie
13. Prime communale visant à soutenir l'installation d'un chauffe-eau solaire (énergie renouvelable) En 2016 : pas de demande de primes; nous allons donc relancer la communication et nous interroger sur les raisons justifiant cette absence de demande de primes.
14. Le 26 octobre 2016, le Collège communal a décidé d'inscrire notre commune sur la carte des communes actives pour le climat et d'encourager via nos canaux de communication les citoyens de notre commune à faire de même.
15. Réalisation d'un inventaire des logements inoccupés sur le territoire de la commune et taxation des immeubles inoccupés suivant chiffres repris ci-après:

Nombre de logements pour lesquels un 1er constat a été réalisé depuis le 1er janvier 2016	Nombre de logements pour lesquels un 2ème constat a été réalisé depuis le 1er janvier 2016	Nombre de logements pour lesquels une taxe a été prélevée depuis le 1er janvier 2016
156	20	0

16. **POLLEC 2** : Signature le 13/12/2016 de la convention des Maires, par les communes partenaires, dont Profondeville, dans le cadre de POLLEC 2. La Convention des Maires est le principal mouvement européen associant les autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour réduire de 40% les émissions de gaz à effet de serre (GES) de leur territoire à l'horizon 2030. Grâce au soutien fourni par le BEP, qui est chargé d'élaborer des marchés publics du plan d'action groupé, d'attribuer le marché et de réaliser ensuite les actions décrites en collaboration avec les communes partenaires, notre commune s'est engagée à établir un diagnostic de vulnérabilité de son territoire aux effets du changement climatique et établir un plan d'action à court et long terme. Ainsi, elle

pourra ensuite mieux orienter ses actions pour réduire les consommations d'énergie et favoriser les énergies renouvelables.

Mobilité

- **Zones de Jeux** : en 2016, durant les mois de juillet et août, deux tronçons de rues de notre Commune ont été réservés à des espaces de jeux. Durant certaines heures, la circulation automobile y fut interdite, afin de consacrer l'espace au jeu et au délassement des petits et grands. Seuls les riverains eurent accès à ces rues, en roulant néanmoins au pas car les piétons avaient la priorité sur tous les autres usagers dans ces zones. L'opération ne fut menée que lorsqu'une majorité des riverains avait marqué son accord avec cet aménagement. Elle a recueilli la satisfaction des habitants des quartiers concernés. La réservation de la rue au jeu ne fut possible que grâce à la collaboration de riverains, qui ont veillé à placer et à enlever chaque jour les barrières délimitant la zone. Une autre ambiance, de nouveaux comportements, une vie sociale deviennent possibles dans ces zones caractérisées par la faible vitesse des usagers de la voie. Le bilan est positif.
- **Zone de rencontre** : on retrouve ce même esprit de convivialité au sein des aménagements urbains connus sous la définition de « Zones de rencontre », une étude va être réalisée en 2017 sur la faisabilité d'une **zone de rencontre** dans le centre de Profondeville afin de créer un espace public particulier permettant la coexistence des piétons et des véhicules, où les uns et les autres peuvent utiliser tout l'espace disponible. Le principe de fonctionnement est la mixité entre les usagers, avec une circulation apaisée. Les jeux d'enfants y sont également autorisés. Les véhicules doivent respecter la vitesse basse de 20 km/h tandis que les piétons ne peuvent bloquer la circulation sans raison. Cette étude prendra en compte certains éléments issus d'une étude socio-économique réalisée en 2016 par l'Union des Classes Moyennes en partenariat avec la Province de Namur.
- **VAP** : Profondeville, première commune Antenne VAP en 2011 en Province de Namur. Cette action s'est malheureusement terminée en 2016, la société décidant d'abandonner le projet qui n'avait jamais vraiment décollé en Wallonie et à Profondeville malgré nos relances ponctuelles. Ce projet a donc été remplacé par le **projet « Schoolpool »** soutenu par la commune et l'asbl Taxistop qui facilitera le covoiturage dans toutes les écoles de l'entité, pour plus de **sécurité aux abords de l'école**. Inscription et renseignements sur le site profondeville.schoolpool.be. **Ce projet venant de démarrer, fera l'objet d'une évaluation en 2017.**
- **Gare de Lustin** : poursuite de l'amélioration des possibilités de transport en commun par la signature d'une convention avec l'Inasep concernant le réaménagement du parking de la gare de Lustin qui fait suite à la réouverture de la salle d'attente réalisée en 2015. Le projet vise à améliorer le parking devant la gare, sécuriser ses abords, notamment en ce qui a trait à la vitesse sur la RN 947, réorganiser l'accessibilité à la gare tant pour les voitures que pour les PMR et usagers des modes doux. Montant estimé de l'étude : 49.902,02 € TVAC.
- Poursuite de la collaboration TEC/Commune avec le Proxibus.

- Réalisation du carrefour des 4 Bras à Bois de Villers (dossier SPW) – réalisé en 2016.
- Déplacement de la RN947 à hauteur de la Carrière Sagrex à Lustin permettant d'améliorer la sécurité, travaux commencés en 2016, toujours en cours, le chantier ayant malheureusement pris du retard.
- Etablissement d'un réseau de mobilité douce par l'asbl sentier.be. Un inventaire a été réalisé en 2016 avec l'aide de citoyens bénévoles et motivés, des réunions de concertation ont été organisées en 2017.
- Modes doux : 3 abris vélos vont être réalisés grâce à une subvention obtenue par l'OTPE avec, pour l'un des trois, des bornes de chargement pour les vélos électriques.
- Action PRO VELO à destination des 5 et 6ièmes primaires de l'entité, tous réseaux confondus, qui a permis, en 2016, à plus de 200 enfants d'obtenir le Brevet du Cycliste leur offrant ainsi la perspective de devenir acteurs de leur mobilité. Encadrés par leurs enseignants et / ou les formateurs de Pro Vélo, les élèves ont appris, dans leur environnement immédiat, les bases de la conduite à vélo, en autonomie, sur un circuit connu. Dépenses au budget 2016 = 2430,00 €
- Location de vélos par l'Administration : en 2016; 87 locations de vélos classiques et 25 locations de vélos électriques, chiffres en diminution par rapport à 2015 ; météo moins clémente ?
- Trottoirs : Le Conseil communal en 2016 a attribué des Missions d'études auprès d'INASEP pour la réalisation de « trottoirs prolongation du cheminement à Profondeville » depuis l'avenue de Roquebrune (centre sportif) vers la chaussée de Namur (par les rues Maurice & Antoine Gemenne) et réalisation d'amorces en bord de la rue R.Noël et F.Louis pour créer un passage piétons sur le Rn951. Montant estimé de l'étude : 37.607,00€
- Cheminement piétons et arrêts d'autobus : arrêt de la convention avec la société régionale wallonne du transport : crédits d'impulsion 2015 pour la création d'un cheminement piétons et aménagement de quatre arrêts pour autobus rue Alphonse Jaumain. Attribué en 2016, en cours de réalisation
- Remplacement de 14 abris de bus + rénovation : décidé en 2016 pour une réalisation en 2017
- Poursuite du système de taxi-social (CPAS)
- Mise en valeur et rénovation du tunnel piéton permettant de passer en dessous de la RN92
- Participation de la commune à la semaine de la mobilité en septembre 2016:
 - Encouragement des agents à se rendre à leur travail à pied, en vélo ou covoiturage.
 - Réunion d'information et d'échange sur le thème de la mobilité le 21 septembre 2016 à 19h à Lustin.
 - Présentation de la plate-forme de covoiturage Schoolpool pour les écoles de l'entité. Lien vers le site : <http://www.schoolpool.be/fr>

Enjeux et objectifs opérationnels

Vers une protection des ressources naturelles et de la biodiversité :

- ✓ Introduire la biodiversité dans la gestion des espaces communaux,
- ✓ Favoriser le tourisme lié aux usagers lents et aux modes doux,
- ✓ Protéger le cadre de vie,
- ✓ Sensibiliser les citoyens à la biodiversité en vue de la protéger.
- ✓ Poursuivre le plan Maya et mise en place d'un Maya 2
- ✓ Compléter le réseau d'égouttage et actualiser le relevé existant en y intégrant les travaux réalisés depuis 2006 et traduire dans les plans les réalités de terrain (techniques et morphologiques).
- ✓ Poursuivre la participation au programme provincial d'actions dans le cadre du Contrat de Rivière Haute-Meuse (CRHM)
- ✓ Agir avec le DNF et le conseil cynégétique pour maîtriser le développement de certaines espèces animales (sangliers, bernaches, ...)
- ✓ Sensibiliser les agriculteurs et les services communaux à réduire l'impact sur la biodiversité de leurs pratiques culturales (azote, produits phyto,...)
- ✓ Sensibiliser les citoyens (articles bulletin communal, distribution d'arbres, marches...)
- ✓ Encourager le maintien du caractère vert et aéré de nos espaces ruraux.
- ✓ Encourager une démarche environnementale dans le cadre des marchés publics et de l'octroi des diverses autorisations touchant au cadre de vie.
- ✓ Rechercher les moyens et les appuis pour s'inscrire dans les objectifs d'un PCDR et PCDN.
- ✓ Mettre en œuvre un plan de gestion différenciée de nos espaces verts et un plan de réduction des pesticides.

Actions réalisées en 2016 :

- **Carte de promenades de l'entité** : 80 cartes vendues en 2016
- **Courrier agriculteurs** : concernant la collecte de plastiques agricoles et pneus de silo.
- **Chats errants** : le 12 octobre 2016, le Collège communal a décidé de s'inscrire à l'action de stérilisation des chats errants qui s'étalera du 01/12/2016 au 01/10/2017, action initiée et subsidiée par le Ministre Di Antonio.
- **Contrat de Rivière Haute-Meuse (CRHM)** le 28 juin 2016, le Conseil communal ratifie la proposition du Collège communal d'engager la commune de Profondeville dans une démarche de participation active au programme d'actions 2017-2019 élaboré par le Contrat de Rivière Haute Meuse et approuve la décision du Collège communal de

s'inscrire positivement pour les actions qui sont susceptibles d'offrir un retour suffisant au regard des investissements financiers et humains consentis

- **« Ose le vert recrée ta cour »** : appel à projets lancés au printemps 2016 pour un projet d'aménagement nature et d'éducation relative à l'environnement pour lequel 2 écoles de l'entité ont été sélectionnées.
 - Ecole libre de Bois de Villers : le projet intitulé « l'agora verte » consistera à l'aménagement d'un terrain sous forme de classe de verdure + aménagement nature visant à développer la biodiversité.
 - Ecole communale de Lustin : le projet aussi écologique, pédagogique que ludique permettra d'établir certains espaces :
 - ⇒ Cosy avec la création d'une sorte d'igloo en saule tressé et de bancs pour les enfants ;
 - ⇒ Gourmand avec la plantation de kiwis et fraises des bois ;
 - ⇒ Didactique avec un verger composé d'arbres fruitiers ainsi qu'une mare sécurisée.
- **Semaine de l'Arbre 2016 :**
 - Notre demande de participation à la participation gratuite de plants dans le cadre de la Semaine de l'Arbre 2016 n'a pas été retenue cette année, nous avons donc informé nos citoyens (via notre site internet) de la possibilité de se rendre dans les communes sélectionnées les plus proches (Namur/Mettet/Yvoir), la distribution étant ouverte à tous. Par contre, nous avons obtenu une subvention de 868 € pour la plantation d'une haie champêtre autour du verger du centre sportif, actuellement en cours de réalisation.
- **Plan Maya :**
 - Sélection de la commune de Profondeville dans les 12 communes wallonnes retenues par le Ministre Collin comme exemple en matière d'engagement pour nos butineurs.
 - En 2016, outre la continuité de ce qui avait déjà été mis en place les années précédentes; nous avons introduit et obtenu un subside de 2500€, pour l'achat de semences, plantes couvre-sol, et arbustes permettant de végétaliser le cimetière d'Arbre ; projet, reporté d'une année car non réalisé en 2015. En effet, les travaux de maçonnerie n'ont pas encore été entrepris et ceux-ci doivent être réalisés avant de procéder à la végétalisation. Dans ce cadre, un rapport a été élaboré par l'asbl ECOWAL, chargé du soutien aux communes de Wallonie en matière de végétalisation des cimetières comme alternative au désherbage, à la demande de la commune. L'asbl Ecowal a donc mené une visite du cimetière d'Arbre, le 17 février 2016, en compagnie de M. de Snerck. L'objectif de la Commune étant d'atteindre le premier des trois paliers du label « Cimetière-Nature », proposé par la DG03 du Service public de Wallonie

Actions menées dans le cadre de la subvention « PLAN MAYA » - actions menées l'année 5 (de juin année 2015 à juin année 2016) :

➤ **Plantations sur terrain communal**

➤ **Rapportage plantations**

Type de plantation	Adresse	Parcelle cadastrale	Surface/ quantité	% objectif
Pré fleuri			ares/50ares =%
Verger				...arbres/75 =%
Alignement/arbres de position				. 5...arbres/75 = ...6,66.....%
Haie, arbuste mellifère				360.../480 = ..75.....%
TOTAL				..81.....%

Remarque : ces plantations ont été réalisées dans le cadre du projet Biodibap 3 et donc finalisation de l'installation des 10 hôtels à insectes et des panneaux didactiques aux abords des bâtiments communaux et écoles communales de l'entité et de la réalisation des plantations, de 360 arbustes mellifères et 5 arbres à haute-tige au centre sportif de Profondeville (projet subsidié à 100% dans la cadre de Biodibap).

➤ **Actions de sensibilisation**

ACTION 1	
Description	Installation d'une dizaine d'hôtels à insectes avec panneaux didactiques aux abords des bâtiments communaux et écoles.
Montant	5317,60 € (subsidié par Biodibap)
Lieu	Bâtiments et écoles communales
Date	2015/2016
Public visé	Citoyens et scolaires
Nombre de participants	

ACTION 2	
Description	Attribution du Fonds du Patrimoine en 2016 à un projet de rucher pédagogique à Rivière
Montant	4500 €
Lieu	Parcelle communale à Rivière (convention de mise à disposition)
Date	16 mars 2016 (Collège communal)
Public visé	Citoyens et scolaires
Nombre de participants	

➤ **Publication d'articles de sensibilisation**

ARTICLE 1	
Intitulé	Cimetières zéro phyto
Thématique ¹	Réduction Pesticides
Support ²	Bulletin communal d'Août 2015

ARTICLE 2	
Intitulé	Achat d'une machine à désherber
Thématique	Réduction pesticides
Support	Bulletin communal de février 2016

ARTICLE 3	
Intitulé	« Regardez les pousser »
Thématique	Scolaires : plantations arbres fruitiers mellifères
Support	Bulletin communal de juin 2015

➤ **Plantes mellifères ajoutées au fleurissement de la commune**

Outre, les vivaces, un fleurissement annuel est effectué au printemps dans les jardinières de l'entité. Les 20 % de plantes mellifères ont été intégré dans le fleurissement réalisé en 2016.

➤ **Rencontre avec les apiculteurs**

Réunion le lundi 20 juin 2016 réunissant 7 apiculteurs de l'entité et la conseillère en environnement de la commune.

Les éléments clés qui ressortent de cette rencontre sont convivialité/échange mais aussi difficultés rencontrées.

➤ **Signature de la Charte cimetière « Nature »**

Végétalisation du cimetière de Arbre, le projet a pris du retard, nous espérons pouvoir le réaliser pour 2017.

➤ **Achat d'une nouvelle machine à désherber**

(stabnet hydro 70) - budget 19118 €.

➤ **Fin de l'accueil d'un appareil d'échantillonnage**

Projet de 3 ans, intitulé EXPOPESTEN réalisé en collaboration avec le Centre Wallon de Recherches Agronomiques (CRA-W), le Comité Régional PHYTO (CRP) et le service de Toxicologie de l'Université de Liège. En mai 2016 : retrait de la balise à pesticides, les résultats ne nous ont pas encore été communiqués par l'Issep.

➤ **Mise en œuvre du plan de gestion différenciée**

Au niveau cimetière, la verdurisation du cimetière de la partie nouvelle de Profondeville qui avait été réalisée en mai 2015, est poursuivie. Nous avons également sollicité la reconnaissance comme commune Pilote Cimetière Nature ainsi qu'introduit une demande de subsides, pour 2016, afin de réaliser la végétalisation du cimetière de Arbre. Ce cimetière est ancien, petit et n'accueillera plus aucune nouvelle concession funéraire. Il ne subira donc plus aucun chantier ou travaux et sera facile à aménager en « cimetière nature ». De plus, il a un aspect assez pittoresque puisqu'il est très bien situé, autour d'une église bien entretenue et avec une vue imprenable sur une partie de cette section de l'entité. Le site a déjà fait l'objet de 2 rapports établis par l'asbl ECOWALL et nous avons reçu l'arrêté de la subvention de 2500 euros dans le cadre du plan MAYA pour le réaliser en 2017. Les principales difficultés rencontrées sont le manque de moyens humains et financiers, le manque d'alternatives et la difficulté de changer « les habitudes ».

Au niveau du plan de réduction des pesticides : poursuite de la politique d'action en ayant recours à la lutte intégrée par des techniques de substitution, a des moyens alternatifs aux pesticides tels que : utilisation d'un désherbeur thermique à vapeur sèche, le désherbage mécanique à l'aide d'un camion brosse, des élevages de coccinelles dans les écoles et à la mise en place d'un plan de gestion différenciée ; avec en 2016 : achat d'une nouvelle machine à désherber – montant 20000€

Evaluation : depuis 2011, la consommation de produits phyto a été fortement réduit, l'objectif étant d'atteindre le zéro phyto avant 2019. L'indicateur, basé sur les quantités achetées est très positif (voir tableau ci-après)

⇒ Indicateur pesticides – commune de Profondeville³ :

Année	Montant
2008	4185,05
2009	3980,74
2010	1726,98
2011	1217,18
2012	2531,51
2013	0
2014	0
2015	0
2016	0

³ Basé sur les montants et non les quantités en litres car produits et dosages différents, d'une année à l'autre.

➤ **Déchets**

Mise en place de filières d'évacuation et de traitements spécifiques des déchets communaux respectueux de l'environnement. En 2016, le Bourgmestre a ordonné aux services communaux de ne plus déposer de déchets végétaux ou de déchets dits « inertes » comme les terres de remblais sur le site de l'ancienne carrière des Batis à Rivière mais d'utiliser des voies alternatives mises en place (location de différents conteneurs et convention avec Rendac pour l'enlèvement des cadavres d'animaux) Parallèlement à ce changement, certes complexe et onéreux mais incontournable, il convient de réhabiliter le site de l'ancienne carrière de Rivière qui a servi de dépôt. Cette gestion pro-active est menée en collaboration avec les représentants de la Région Wallonne. Le site sera, après une étude d'orientation de l'état du sol et en fonction de celle-ci, assaini puis réhabilité, afin de permettre la mise en œuvre du réseau Natura 2000 au sein duquel se situe cette propriété communale. Ce réseau est une occasion unique de changer fondamentalement la prise en compte de la nature et de contribuer à la mise en place d'un réseau écologique efficient et, partant, d'améliorer notre cadre de vie.

Enjeux et objectifs opérationnels :

- Réflexion avec le concours du BEP sur la création d'une ZAE
- Favoriser l'économie sociale et solidaire, par des initiatives :
 - Publiques : mise en place des VAP, collecte des encombrants via la Ressourcerie
 - Privées : soutenir les initiatives privées via la mise à disposition de locaux (ex. SEL)
- Poursuivre les actions menées par le CPAS en matière d'insertion socio-professionnelle, maintenir les services reconnus comme activité d'économie sociale (boutique de seconde main l'été indien, potager de la Hulle, service de transport et d'accompagnement social)
- Organiser un marché hebdomadaire en accord avec le tissu commercial existant.

Actions réalisées en 2016

- **ZACC** : vu l'abandon du projet du site ex-Falise, une ZACC de Bois de Villers est maintenue dans le plan prioritaire ZAE Bis. Une alternative de zone à destination économique est recherchée, même en dehors de l'entité afin de mettre fin à la réservation d'affectation économique de cette zone.
- **Filière économique de production solidaire** :
 - Potager de la Hulle : dans le cadre d'une synergie entre la Commune et le Centre Public d'action sociale, un service à part entière a été mis en place par le CPAS pour la production de légumes cultivés sans pesticides. La Commune a mis à disposition une parcelle de terrain qui est affectée à un potager (joutant par ailleurs un espace rénové au titre de verger). Une mare naturelle vient en complément de deux serres tunnel.
 - Outre l'aspect de réinsertion sociale par le travail, les légumes ainsi cultivés sont fournis aux cantines scolaires pour la préparation des potages et d'une partie des repas.
 - Le potager, permet également de sensibiliser les enfants (et leurs parents) à l'environnement via des ateliers « petits jardiniers » le mercredi après-midi et des ateliers didactiques. En 2016 : durant trois après-midis, 11 enfants ont pu découvrir ou redécouvrir le potager, accompagnés par les horticulteurs, ils ont appris à connaître les légumes mais aussi comment les repiquer et les cultiver.
 - En 2016 : le 16 novembre, malgré la pluie, les classes de Madame Héloïse et Madame Bénédicte de première primaire de l'Ecole Libre de Bois-de-Villers sont venues découvrir le Potager de la Hulle et plus particulièrement la nouvelle presse à jus. En effet, la Commune de Profondeville a acquis une presse à fruits ainsi

qu'un broyeur afin de proposer aux écoles des ateliers didactiques sur le thème des fruits et de leurs jus (achat en 2016 – montant de 1428€).

- **Collecte des encombrants**: poursuite du service visant la collecte à la demande et la valorisation des déchets encombrants avec la Ressourcerie Namuroise permettant ainsi de favoriser la valorisation, le réemploi des déchets et la création d'emplois locaux pour les personnes fragilisées sur le marché de l'emploi. En 2016 : mise en place d'une convention « in house » entre le BEP Environnement et la Ressourcerie Namuroise, décidée lors de l'AG du 13 décembre 2016 de BEP Environnement et donc entrée en application du dessaisissement statutaire entre la commune et le BEP Environnement à partir d'avril 2017.
- **Défi SEL** : Poursuite de cette initiative citoyenne, le groupement Défi SEL, mettant sur pied un Système d'Echange Local qui constitue un réseau d'entraide entre les habitants de l'entité. La Commune apporte son soutien en permettant l'utilisation de locaux communaux pour les rencontres.
- **Organisation d'un marché hebdomadaire** : poursuite d'un marché public le mercredi permettant à certains producteurs de disposer d'une filière de vente directe.
- **Consom'acteurs** : Nous sommes consommateurs tous les jours ! Plusieurs fois par jour ! nous consommons la nourriture, l'électricité, l'eau, le savon, GSM, ... séances d'information ouvertes à tous, suivies d'un échange/débat et ... d'un goûter. C'est donc 131 goûters qui ont été organisés depuis 2006, les thèmes et séances organisées en 2016 sont reprises ci-après :
 - ⇒ 125. *Arnaques dans les supermarchés*, film RTBf, avec le SIREAS, le 22/01/2016
 - ⇒ 126. *Le stress : le mal du siècle ? La pleine conscience*, par Mme V. Denis, psychologue clinicienne
 - ⇒ 127. *Energic à Brac*, jeu pour mieux situer les acteurs de l'énergie par N. De Vleminck, tuteur énergie.
 - ⇒ 128. *Les huiles essentielles : bienfaits et dangers* par Mme MJ. MARCHAND
 - ⇒ 129. *Bilan et verre de l'amitié*. (juin 2016)
 - ⇒ 130. *Des produits d'entretien pas chers et faciles à faire ? Pourquoi ? Comment ?* avec Valentin Pirlot, Siréas
 - ⇒ 131. *Film « Demain » : partout dans le monde, des solutions existent. Un nouveau monde en marche ?* Projection/débat du film de Cyril Dion et Mélanie Laurent, avec le SIREAS.

⇒ La main créative : Atelier créatif pour adultes, ouvert à tous. 1 fois/mois de 9h00 à 12h30. Sur demande, l'atelier peut être ouvert aux enfants durant les congés scolaires.

Objectifs

- Développer la créativité de chacun(e) à travers des activités manuelles,
- Promouvoir le recyclage par la récupération et le « relooking »,
- Rompre la solitude en créant un lieu convivial où les personnes aiment se retrouver pour échanger leurs idées et créer ensemble.



Enjeux et objectifs opérationnels

- Poursuivre les actions menées par le CPAS en matière d'insertion sociale, d'aide seniors et d'accueil de la petite enfance.
- Développer les modalités d'accès au logement sur le territoire de l'entité.
- Affecter des parcelles communales à la réalisation de logements sociaux.
- Soutenir les opérateurs locaux agissant au profit des tiers et quart monde.
- Affecter un bâtiment du CPAS à la création de logements d'insertion
- Développer des projets intergénérationnels ou interculturels dans le cadre des synergies commune-CPAS (atelier informatique-réflexion sur les nouveaux modes d'habitat)

Actions réalisées en 2016

Accès au logement

- AIS : La Commune et le CPAS de Profondeville ont adhéré à l'AIS de Gembloux, ASBL favorisant l'accès aux logements à loyers modérés.
- Réalisation d'un immeuble à appartements (Foyer Namurois) – chaussée de Dinant à Rivière – réalisé en 2016 pour une inauguration en 2017.
- Poursuite du projet (Foyer Namurois) – chemin des Villas à Lustin – en cours
- Rénovation de 2 appartements (CPAS) – place de l'Armistice, 22 à Bois de Villers – en cours
- Affectation du terrain de camping de Bois de Villers : un permis a été octroyé en 2016 et le CSC élaboré pour la construction de 10 logements sociaux avec cession du terrain gratuitement au Foyer Namurois (bail emphytéotique)
- Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime communale pour l'insertion d'un logement dans le circuit locatif social. Mise en place d'une aide financière pour les propriétaires qui consentent à mettre des logements dans le circuit locatif social afin d'augmenter le nombre de logements sociaux sur le territoire de la Commune de Profondeville. Cette prime annuelle sera de 600,00€ pour une maison, 480,00€ pour un appartement et 240,00€ pour un studio.

Appui au secteur associatif

- Mise à disposition d'un local communal pour le mobilier des personnes expulsées.
- Achat de nouveaux chapiteaux et pagode (montant attribué de 49903,43€)
- Soutien de l'action des bibliothèques présentes sur le territoire communal, y compris les collaborations avec le BDBus et le Bibliobus
- Extension de la mise à disposition de locaux pour une école de Musique : ASBL 1234 et versement d'un subside de fonctionnement de 10000€ en 2017, suite au budget arrêté le 16/12/2016.
- Participation logistique et financière - subside de 6000 € au Festival théâtral « Découvrez-vous » à Bois de Villers, projet théâtral interculturel

- Rétribution de 50% des recettes des kermesses aux comités de quartier organisateur
- Appui récurrent aux mouvements de jeunesse en assurant le transport du matériel des camps et désignation d'un « Monsieur » camp au sein de la commune.
- Certaines gratuités pour des activités du secteur associatif (chapiteau, barrière de signalisation, mise à disposition de salles pour les réunions, ...)
- Jumelage de Lustin-St Léger : 50 ans en 2016
- Adhésion AU PANATHLON WALLONIE-BRUXELLES dont l'objectif est de soutenir diverses actions orientées vers le monde associatif et éducatif en vue de la promotion des valeurs du fair-play et du respect de l'autre. Adhésion au projet pour les années 2016-2018.
- Mise en place de « je cours pour ma forme » depuis 2013 avec 181 participants d'inscrits en 2016,

Aide seniors

- Mise en place d'une formation en informatique à destination des aînés. La Commune de Profondeville s'est inscrite dans le projet "Ville amie des aînés" dans le cadre du Partenariat Province de Namur / Commune et a perçu pour ce faire de la Province de Namur une subvention d'un montant de 1.800 € pour le projet "Ville Amie des aînés".
- Organisation de noces d'or

Initiative local d'accueil

- L'Initiative Locale d'Accueil « Les Frênes » à Lustin – rue Eugène Falmagne, 50 est un centre d'accueil communautaire géré par le CPAS de Profondeville destiné à héberger des demandeurs d'asile. Elle fait partie du réseau d'accueil de l'agence Fedasil et accueille les demandeurs d'asile pendant la durée de leur procédure. Il s'agit d'un centre résidentiel ouvert d'une capacité de 22 places.
- Agence Locale pour l'Emploi : l'intervention annuelle 2016 à l'asbl Agence Locale pour l'Emploi de Profondeville (A.L.E.) s'élève à 1.735,00€.

Coopération

- Versement d'un subside de 1400 euros en 2016 pour au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11). En effet le monde a besoin d'un nouveau paradigme fondé sur les quatre points cardinaux de notre vision du développement que représentent l'accomplissement des droits humains fondamentaux, l'expansion de la démocratie, le respect de l'environnement et la diversité culturelle.
- Aide logistique et mise à disposition de chapiteaux à l'asbl Profondeville Tiers Monde dont les objectifs principaux sont, d'une part, la récolte de fonds nécessaires à la réalisation de projets de développement dans le Sud (Burkina Faso, Haïti, Pérou) et, d'autre part, la sensibilisation du grand public à la solidarité internationale.
- Signature par le Conseil communal du 24 février 2016 de la Charte contre le Dumping-social.

Convivialité

Difficile de résumer en quelques lignes cet aspect qui est une priorité pour notre Bourgmestre et qui se traduit par de multiples actions.

Petite enfance

- 2 maisons d'enfants sont gérées par le CPAS : « Les petits Lutins » - rue Floris Duculot, 20 à Bois de Villers – 24 enfants et « La Lustinelle » rue Pépin, 9 à Lustin – 10 enfants
- Le CPAS et l'ASBL « Les Arsouilles » collaborent pour offrir une plus grande capacité d'accueil sur le territoire de Profondeville par l'intermédiaire de gardiennes encadrées qui peuvent accueillir 3 ou 4 enfants. Le CPAS intervient pour 1€/jour et par enfant.
- Maison communale d'accueil, gérée par IMAJE – rue St Léger, 11 à Lustin – 18 enfants
- Plaines de vacances, organisées par la commune. En 2016 : Toussaint : 11 enfants - Pâques : 47 enfants – Juillet et Août : 351 enfants.
- Stages communaux, en partenariat avec l'asbl Sport&VacancesASBL, à destination des enfants en âge scolaire, pendant les vacances de Pâques et en été: 804 enfants inscrits en 2016
- Convention « organisme d'accueil » dans le cadre des mesures judiciaires alternatives
- Eté solidaire : engagement de jeunes, durant les mois de juillet et d'août, pour réaliser des petits travaux dans leur environnement proche. L'objectif étant de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté chez les jeunes et de rapprocher les générations, tout en procurant une première expérience de travail salarié.
- Tourisme : engagement de jeunes pour l'accueil du bureau tourisme en juillet-août

Enjeux et objectifs opérationnels

Gouvernance

Dans son programme de politique générale 2013-2018, le nouvel exécutif s'engage à :

- Veiller à un fonctionnement collégial basé sur le principe de codécision, de la recherche du consensus et des synergies, en ce compris entre la présidence du CPAS et le Collège communal ;
- Dynamiser le conseil communal par la désignation d'un(e) président(e) du conseil communal hors collège communal et par la décentralisation de certaines de ses réunions au sein des villages de l'entité ;
- Veiller à ce que les comptes-rendus des Conseils communaux traduisent la vitalité démocratique de la commune ;
- Procéder à une évaluation périodique de son action et de la mise en œuvre du programme de politique générale en y associant les conseils consultatifs ;
- Inscrire son action et ses projets en tenant compte des synergies et des coopérations potentielles à établir avec les communes voisines et plus particulièrement au sein de l'axe mosan et à l'intérieur de la zone de police « Sambre et Meuse »;
- Éliminer tout risque de conflits d'intérêts pour assurer une gestion optimale et objective de la commune.

Participation citoyenne et à la communication :

Dans son programme de politique générale 2013-2018, le nouvel exécutif s'engage à :

- Intégrer la participation des citoyens en amont des décisions importantes et en aval de leur exécution, via des processus participatifs, la mise en place et la dynamisation de commissions et/ou de conseils consultatifs adéquats et opportuns ;
- Adopter une « charte associative » et considérer les associations de villages comme véritables partenaires de l'action communale ;
- Moderniser et dépolitiser l'information vers les citoyens : mise en place d'un comité de rédaction, sous l'autorité du collège, suppression de l'éditorial politique du bulletin communal, renforcement de son attractivité (articles rédigés et signés par les services communaux, les associations, ...) ;
- Optimiser l'interactivité du site internet (ex. demande de réservation des salles via internet, mise en ligne de formulaires, élargissement des domaines évoqués, ...).

Comptes rendus des séances du Conseil communal, diffusés via le bulletin communal et le site internet de la commune.

Réception « accueil des nouveaux habitants » de l'entité avec présentation des différents services communaux.

Réunions citoyennes : mise en place de réunions citoyennes à thème afin de mieux répondre à la demande. En 2016, une réunion citoyenne a eu lieu à Lustin le 20/01 sur le thème : mur – rue de la Gare ainsi qu'une autre réunion organisée à Profondeville sur le thème analyse économique, réunion qui a permis de déboucher sur l'achat d'un bâtiment par la commune en 2016 à destination de commerce d'alimentation (ouvert fin 2016) permettant de redynamiser le centre de Profondeville.

Partenariat Province/communes et participation au forum des communes avec la Province.

Utilisation de produits locaux et équitables pour le catering des réunions et réceptions de l'Administration.

Bulletin communal : mise en place d'un comité de rédaction, sous l'autorité du collègue, suppression de l'éditorial politique du bulletin communal, renforcement de son attractivité (articles rédigés et signés par les services communaux, les associations, ...)

Site internet : une mise à jour régulière et l'amélioration continue du site internet communal montrent par les chiffres de fréquentation du site l'intérêt et l'utilisation de celui-ci, chiffres confirmés par les statistiques reprises ci-après.

Achat d'un tableau électronique d'affichage (11979,00€) et placement d'un tableau électronique d'affichage à destination d'informations citoyennes sur la place de l'église de Profondeville.

Conseils Consultatifs : Conseils Consultatifs de la culture.

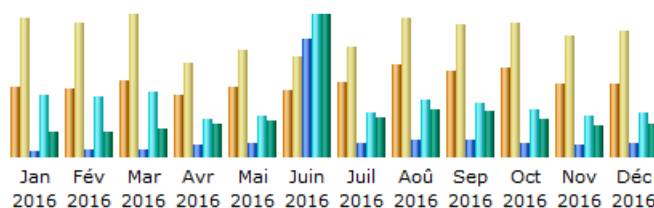
Commission Consultative d'aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Renforcement synergie Commune/CPAS permettant une meilleure efficacité et des économies d'échelle par la mise en commun des ressources et besoins. Vœux du personnel en commun depuis 2013 et poursuite de deux réunions conjointes Conseil communal/CPAS par an depuis 2014.

Office du Tourisme : fusion des maisons du tourisme

- Information et sensibilisation au développement durable via le site internet (statistiques ci-après) de la commune et le bulletin communal (rédaction d'un article tous les 2 mois, rubrique environnement, distribué dans toutes les boîtes postales de l'entité, soit 4500 boîtes) :

Statistiques du site internet communal en 2016



Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits	Bande passante
Jan 2016	6 305	12 437	86 195	831 973	14.67 Go
Fév 2016	6 124	12 078	92 304	803 445	14.80 Go
Mar 2016	6 877	12 986	99 881	863 910	16.26 Go
Avr 2016	5 588	8 508	151 818	508 859	19.05 Go
Mai 2016	6 205	9 537	184 854	558 168	20.70 Go
Juin 2016	5 973	9 080	1 575 889	1 940 359	83.37 Go
Juil 2016	6 698	9 882	180 198	590 516	22.77 Go
Aoû 2016	8 284	12 482	230 440	762 502	27.64 Go
Sep 2016	7 658	11 890	236 762	718 577	26.52 Go
Oct 2016	8 005	12 055	190 268	641 210	21.53 Go
Nov 2016	6 572	10 851	158 332	541 398	17.97 Go
Déc 2016	6 636	11 381	192 593	583 619	19.20 Go
Total	80 925	133 167	3 379 534	9 344 536	304.49 Go

- Participation aux journées Wallonnes de l'Eau, en partenariat avec le Contrat de Rivière Haute-Meuse
- Participation à la campagne « BE WAPP » en tant que partenaire depuis 2015, nous participons depuis 2015 à cet appel à projet et le nombre d'équipes inscrites augmente chaque année (14 équipes inscrites actuellement pour 2017 soit 140 personnes : adultes et enfants)
- Appel à projet « PTP » – actions en matière de propreté publique : en 2016, nous avons introduit un dossier de candidature dans le cadre de cet appel à projet des Ministres TILLIEUX et DI ANTONIO et notre candidature a été retenue; nous allons donc bénéficier en 2017, d'un travailleur PTP dans notre commune qui renforcera nos équipes communales de la propreté publique et permettra d'agir quotidiennement pour améliorer notre qualité de vie au travers notamment du nettoyage de nos rues, de la collecte des dépôts sauvages, de la vidange de nos poubelles de rue, ...

Situation des plans communaux existants

Schéma de structure

Ainsi que nous l'avons déjà signalé précédemment, si le schéma de structure communal est, évidemment, un outil d'aménagement du territoire, nous avons tout fait pour que cet outil soit élaboré dans la perspective d'application des grands principes du développement durable et en particulier comme un outil d'aide à la gestion de l'environnement.

Le schéma de structure est donc entré en vigueur le 07 juin 2013 et sert de référence dans l'instruction des dossiers.

RCU

En phase de transition vers un guide de l'urbanisme, vu la mise en vigueur du Codt en 2017.

Plan mobilité

Le plan de mobilité, élaboré par le Bureau TRANSITEC et le Bureau ICEDD (Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable), a été approuvé par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon en novembre 2011.

Plan d'ancrage du Logement

Ce plan est géré par le secrétariat communal en concertation avec le CPAS et le Foyer Namurois et rencontre les objectifs chiffrés imposés par la Région.

Plan communal d'urgence

Approuvé par Monsieur le Gouverneur de la Province le 15 juin 2011.

PCGE

Le système cartographique devrait faire l'objet d'une actualisation régulière.

Plan de Fauchage tardif

Convention « bords de routes » signée en 2002

Plan MAYA

En cours, 5^{ème} année, réalisation d'un cimetière Nature au cimetière d'Arbre

PCDR : Historique de la démarche

- ⇒ Février 2009 : Le Collège communal marque son intérêt pour les perspectives offertes par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Communal de Développement Rural.

- ⇒ 11 mai 2009 : Mr Michel JOUREZ, Directeur de la Fondation rurale de Wallonie, présente à l'ensemble du Collège communal, les tenants et aboutissants d'une Opération de Développement rural.
- ⇒ 14 mai 2009 : Avis favorable du Collège communal sur l'engagement de Profondeville dans une démarche d'élaboration d'un PCDR.
- ⇒ 24 juillet 2009: Manifestation d'intérêt du Conseil communal pour le projet d'un PCDR, sur base d'une communication présentée par le Collège communal.
- ⇒ 09 octobre 2009 : Présentation au Conseil communal, par Mr Michel JOUREZ, de la démarche d'opération de Développement rural et de l'élaboration d'un PCDR.
- ⇒ 09 octobre 2009 : Décision du Conseil communal d'engager la commune dans une démarche intégrée d'élaboration d'un Programme Communal de Développement Rural et d'un agenda 21 Local.
- ⇒ 22 octobre 2009 : Demande introduite auprès de Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN de soutien et d'encadrement de notre commune par la Fondation rurale de Wallonie, dans sa démarche d'élaboration d'un Programme communal de Développement rural et d'un Agenda 21 local.
- ⇒ 18 août 2010 : Réintroduction, auprès de Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN, de notre demande de soutien et d'encadrement de notre commune par la Fondation rurale de Wallonie, dans sa démarche d'élaboration d'un Programme communal de Développement rural et d'un Agenda 21 local.
- ⇒ 30 septembre : Réintroduction, auprès de Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN, de notre demande de 2011 soutien et d'encadrement de notre commune par la Fondation rurale de Wallonie, dans sa démarche d'élaboration d'un Programme communal de Développement rural et d'un Agenda 21 local.
- ⇒ 19 novembre : Réintroduction, auprès de Monsieur le Ministre Carlo DI ANTONIO, de notre demande de 2012 soutien et d'encadrement de notre commune par la Fondation rurale de Wallonie, dans sa démarche d'élaboration d'un Programme communal de Développement rural et d'un Agenda 21 local (copie courrier en annexe).
- ⇒ 2013 : Après 4 tentatives infructueuses, le Collège communal envisage d'élaborer lui-même, sur fonds propres, son PCDR et d'y intégrer l'agenda 21.
- ⇒ 2014 et 2015 : Le Collège communal, envisage toujours la mise en œuvres d'un PCDR, dès que les moyens en terme humains et financiers le permettront, vu la réalisation sur fonds propres.
- ⇒ 2016 : statu quo

PCDN

Le Nouvel exécutif a annoncé son intention, dans le cadre du programme de politique générale 2013-2018 à se doter d'un plan communal de développement de la Nature et à le mettre en œuvre. Le PCDN étant un programme d'actions visant la protection et la conservation de la nature en y intégrant la participation citoyenne, nous espérons qu'un appel à projet sera lancé en 2017 auprès des communes wallonnes qui n'ont pas encore ratifié la Charte PCDN.

Formations, colloques et séminaires

- Formation CePeFEDD 2016, le 09 mars 2017.
- Participation à une demi-journée –objectif « zérophyto » le 29 novembre 2016 organisée par la Province de Namur à Wépion.